

REUNION PUBLIQUE FERRY BUFFALO

ECOLE MATERNELLE BUFFALO

25/11/2024

1^{ère} partie : présentation du PowerPoint précisant les politiques de la Ville, les projets réalisés et futurs. Le PowerPoint est disponible sur jeparticipe.ville-montrouge.fr

2^{ème} partie : Echanges entre les riverains, le Maire, les Elus et les services de la Ville.

Question : « Il faudrait nettoyer les murs du CAM qui sont tagués »

Réponse : Les services de la propreté vont effectivement s'y atteler.

Question : « La durée des travaux de la maison des seniors est trop longue »

Réponse : La Maison des Seniors fait effectivement l'objet de travaux afin d'offrir aux Montrougiennes et Montrougiens âgés de 60 ans et + un espace de rencontres, d'activités et d'informations. Mise en accessibilité des locaux, meilleure isolation, nouvelles salles d'activités, patio végétalisé... : les travaux ont pris beaucoup de temps car les contraintes sont nombreuses et la qualité du travail fini doit être à la hauteur des attentes de la Ville pour les seniors montrougiens.

Question : « l'entretien des trottoirs est négligé »

Réponse : le quartier Ferry Buffalo fait et fera l'objet de nombreuses réfections (av. de Verdun, Parvis Barbara, passage Raymond, Rue des Frères Henry,..) afin d'améliorer la qualité de vie des riverains. Dans chaque projet, une attention particulière est donnée aux cheminements piétons pour encourager les déplacements à pied, les rendre plus agréables et sécurisés. Néanmoins, le temps de ces travaux n'est pas compressible et tous les trottoirs ne peuvent être refaits en même temps.

Question : « De nouveaux panneaux publicitaires ont été installés dans la ville »

Réponse : le marché public qui liait la Ville et Védiaud est arrivé à son terme. Un nouveau marché public a donc été lancé et c'est l'entreprise Decaux qui l'a remporté. C'est pourquoi, les panneaux ont été remplacés par des panneaux numériques. Les arrêts de bus (avec toiture végétalisée), panneaux patrimoniaux et sanisettes sont également concernés. Tous ces équipements sont gratuits pour Montrouge, et rapportent un peu d'argent pour les caisses de la ville, avec le système des publicités sur les panneaux.

Q : « Les déjections canines envahissent les trottoirs »

Réponse : le non ramassage des déjections canines par les propriétaires des chiens est puni par une amende, mais celle-ci ne peut être dressée qu'en flagrant délit. La Police municipale étant sollicitée sur toute la ville et il lui est difficile de sanctionner systématiquement. Aussi, la Ville appelle au civisme des uns et des autres. De nombreux distributeurs de sacs à déjections canines ont été installés sur la ville et des opérations de sensibilisation (dossier du Montrouge Mag, campagne de communication propreté, journée de la propreté et de la citoyenneté...) ont été mises en place.

Q : « La rue Victor Basch est devenue plus bruyante depuis la mise en place du plan de mobilité »

Réponse : quelques remontées négatives ont effectivement été recensées par la Ville concernant le sens de circulation de la rue Victor Basch. Une consultation spécifique a donc été mise en œuvre afin de connaître, plus précisément, le ressenti et les attentes de l'ensemble des riverains. Le résultat de cette consultation conforte les options retenues par le plan de mobilité, c'est pourquoi la rue Victor Basch reste en sens unique sud-Nord.

Q : « Pourquoi le chantier concernant le recul du mur du cimetière n'a pas commencé ? »

Réponse : ce projet souhaité par la Ville de Montrouge a été accepté par la Ville de Paris qui est propriétaire du cimetière de Bagneux. La Ville de Bagneux ainsi que le Département des Hauts-de-Seine (propriétaire de l'av. Marx Dormoy) sont également impliqués dans ce projet. C'est, in fine, le Département des Hauts-de-Seine qui mènera les travaux de ce que l'on

appelle « la promenade des deux gares » reliant la station Barbara à la gare Chatillon-Montrouge. La Ville n'a donc aucune maîtrise sur le calendrier.

Q : « Est-il prévu la réfection des trottoirs depuis l'Aquapol jusqu'au Conservatoire ? »

Réponse : Oui, la rue sera refaite durant le prochain mandat. La Ville attend la fin de tous les projets immobiliers dans le quartier pour ne pas « défaire » une voirie refaite à neuf.

Q : « Réseau de chaleur urbain : qu'en est-il du calendrier du déploiement et de l'avancement du dit projet ?

Réponse : Une SAS a été créée et s'est associée avec Dalkia pour déterminer – en lien avec l'Etat, propriétaire du terrain - l'endroit pour creuser le puits (courant 2026). Le cahier des charges est presque terminé et l'appel d'offre sera lancé au dernier trimestre 2025 ce qui déterminera le nom de l'opérateur choisi. A partir de 2027/2028 Montrouge devrait pouvoir délivrer de la chaleur. Le coût est estimé à 60 millions d'euros pour creuser le puits et mettre en place les réseaux.

Q : « Quelles actions pour diminuer les nuisances sonores liées au terrain de basket ? »

Réponse : Une consultation a été lancée auprès des riverains pour connaître leurs attentes autour du plateau de la solidarité. La grande majorité des contributeurs souhaite un site alliant sport et végétalisation. C'est dans ce sens que la Ville travaille à un projet mixte permettant d'améliorer la qualité de vie des riverains tout en répondant aux attentes des sportifs. Les intentions d'aménagement seront présentées aux Montrougiennes et Montrougiens en 2025..

Q : « Station Barbara, les jardinières servent de cendrier à l'entrée de la gare » :

Réponse : Dans le cadre du plan de lutte contre les incivilités, l'installation de cendriers de rue est en cours de déploiement au niveau du parvis de la station mais également partout dans la ville.

Q : « l'hôtel moderne est fermé et les vitres sont cassées, que va devenir ce bâtiment ? »

Réponse : Il n'y a pas de vente en cours, la Ville ne peut intervenir qu'en cas de vente de la part du propriétaire (DIA).

Q : « Il est impossible de s'inscrire à une activité à Colucci sans adresse e-mail »

Réponse : La Ville va vérifier ce point. A noter que l'équipement est désormais communal.

Q : « L'éclairage du terrain de hockey au CAM est trop intense. Peut-on orienter différemment les spots pour améliorer ce point ? »

Réponse : La Ville va se rapprocher du CAM pour voir si une solution est possible.

Q : « Un car de ramassage scolaire stationne sur le trottoir rue Victor Basch » :

Réponse : La Police Municipal verbalise très régulièrement ce véhicule, mais la Ville a également prévu un emplacement dédié rue Carvès pour charger et déposer les enfants

Q : « Les ralentisseurs de la rue Victor Basch sont trop hauts »

Réponse : En effet, ces ralentisseurs ont été mis en place avant que réglementation des hauteurs évolue. La Ville reprend progressivement chacune de ses rues pour améliorer le confort d'usage, végétaliser et sécuriser chaque mode de circulation. La rue Victor Basch sera elle aussi rénovée au fur et à mesure que les projets arriveront à leur terme. .

Q : « Que va devenir l'immeuble situé à l'angle de la rue Victor Basch et Gambetta ? »

Réponse : Pour l'instant, cet immeuble n'a pas fait l'objet de DIA (déclaration d'intention d'aliéner). Néanmoins, la Ville reste attentive afin de maîtriser le foncier.

Q : « certains abribus n'indiquent pas le temps d'attente »

Réponse : La Ville a demandé à la RATP d'indiquer le temps d'attente à chaque arrêt. Le matériel nécessaire a bien été commandé.

Q : « Le passage Raymond n'est pas sécurisé »

Réponse : Cette voie a été transférée à Vallée Sud Grand Paris pour une réfection globale de la voirie. La Ville travaille à un projet qui sera présenté aux riverains à la rentrée 2025. VSGP financera les travaux. La Police municipale passe également régulièrement et ne constate aucun point de deal.

Q : « Un bruit sourd se fait entendre jours et nuits aux abords du 129 av. Henri Ginoux »

Réponse : la Ville n'avait pas connaissance de cette nuisance et investiguera pour déterminer et en régler la cause.

Q : « Le futur jardin d'enfants « l'escale enchantée » risque de générer des nuisances pour les riverains dont les fenêtres donnent sur la cour »

Réponse : La Ville souhaite pouvoir offrir aux Montrougiennes et aux Montrougiens des modes de garde pour leurs enfants en bas âge. La qualité des accueils de la petite enfance est essentielle au développement des tout-petits. Elle repose, notamment, sur les temps d'éveil et les espaces extérieurs sont essentiels. Il est à noter que ces « cours » ne sont pas comparables aux cours de récréation des scolaires : leur utilisation est moindre et très encadrée. De plus, ces espaces seront végétalisés.

Q : « La Ville peut-elle mettre en place un coussin anti stationnement à l'angle de la Villa Lauger et de la rue Victor Basch »

Réponse : La Ville ne peut intervenir à cet endroit car la Villa Lauger est une voie privée. Seule une rétrocession de la voie à la Ville lui permettra d'agir.

Q : « Quels sont les projets pour les commerces fermés de l'avenue Henri Ginoux »

Réponse : s'agissant de propriété privée, la Ville ne peut intervenir sur ces commerces. Le poulet braisé a été fermé car il ne répondait pas aux normes en vigueur. Il rouvrira dès que la mise aux normes sera vérifiée.

Q : « Comment déposer les déchets verts, les vitres et les glaces à Montrouge ? »

Réponse : À Montrouge, les déchets verts doivent être déposés en déchèterie. Voici les options disponibles :

Déchèterie au 3 rue Paul Bert : ouverte à partir du 13 mars jusqu'au 11 décembre, tous les 15 jours de 12h à 18h.

Déchèterie fixe de Meudon : accès sur rendez-vous via le site valleesud.fr ou en appelant le 0 800 10 10 21.

Concernant les vitres et les glaces, une négociation est actuellement en cours avec VSGP pour un ramassage sur place. Sinon, les Montrougiennes et les Montrougiens doivent se rendre à la déchèterie de Meudon.

Q : « Que sont devenus les cahiers de doléances citoyens ? »

Réponse : Ces cahiers étaient une initiative de l'Etat. Ils ont donc été remis en Préfecture.

Q : « Un espace est réservé devant la résidence du 8 rue V. Basch mais nous ne savons pas si c'est pour les motos (ce n'est pas matérialisé ainsi) ou pour les poubelles ? »

Réponse : la privatisation de l'espace public pour permettre à certains riverains de déposer leurs containers n'est pas autorisée. Des arceaux vélos devront être installés.

Q : « Pourquoi la piste cyclable rue G. Péri est si large ? »

Réponse : la largeur des pistes cyclables est normée.

Q : « Qu'est-il prévu pour permettre de tourner à vélo dans la rue Carvès depuis l'av. A. Briand ? »

Réponse : un projet est en cours avec un sas permettant de tourner dans la rue Carvès en toute sécurité.

Q : « La dalle à l'angle des rues du Fort et Carvès n'est pas restaurée »

Réponse : cette zone appartient à la résidence Ferry Buffalo : la Ville ne peut donc pas intervenir. La copropriété doit vendre le foncier à 1€ symbolique à la Ville (en AG) pour que la Mairie puisse restaurer la dalle.

Q : « Qu'en est-il de la collecte des bio déchets comme l'impose la Loi. »

Réponse : La collecte des déchets est la compétence de Vallée Sud Grand Paris qui a déjà déployé une phase expérimentale de collecte des bios déchets dans les villes au sud du territoire. Le dispositif sera déployé en 2025 sur Montrouge.